



# Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



# F

## Point 18 de l'ordre du jour provisoire

### TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### TROISIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Tunis (Tunisie) 1<sup>er</sup> – 5 juin 2009

### PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2008-09: RAPPORT FINANCIER

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction	1-7
II. Le budget administratif de base	
A. Le budget administratif de base 2008-2009	8-11
B. La contribution de la FAO	12-14
C. Contributions des Parties contractantes	15-19
D. Conséquences des moins-perçus et imprévisibilité des paiements	20-30
E. La réserve de trésorerie	31-34
III. Les fonds spéciaux alimentés par les donateurs	
A. Fonds spéciaux à des fins convenues	35-39
B. Le Fonds d'appui à la participation des pays en développement	40-43
IV. Le Fonds pour le partage des avantages	44-46
V. Conclusions	47-50
VI. Éléments possibles d'une décision de l'Organe directeur	51

*Annexes*

- 1: Source et utilisation des fonds et structure des fonds fiduciaires*
- 2: Budget administratif de base du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*
- 3: Contributions des Parties contractantes au budget administratif de base 2008-2009, au 31 mars 2009*
- 4: Contributions des Parties contractantes au budget administratif de base 2008-2009, par région*
- 5: Extrait de la Lettre circulaire aux gouvernements en date du 11 juin 2008 - Estimation des coûts à chacune des activités à financer par les fonds spéciaux du Traité*
- 6: Activités conduites dans le cadre des Fonds spéciaux à des fins convenues*
- 7: Budget administratif de base 2008-2009 - Ventilation des dépenses par comparaison aux allocations budgétaires d'origine*
- 8: Position financière du budget administratif de base (y compris les projections au 31 décembre 2009 et les prévisions de dépenses d'avril à décembre 2009)*

---

**PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2008-2009: RAPPORT FINANCIER**

---

**I. INTRODUCTION**

1. L'Organe directeur a notamment pour fonction « *d'adopter des plans et programmes pour la mise en œuvre du présent Traité* », <sup>1</sup> et « *d'adopter le budget du présent Traité* ». <sup>2</sup>
2. Le Programme de travail et budget adopté par l'Organe directeur à sa deuxième session est en fait le premier à couvrir un exercice complet. Celui adopté à sa première session portait sur une période d'un an seulement, et sur la phase initiale de mise en application du Traité, avant l'exécution de nombre des activités techniques. Il est donc particulièrement utile à ce stade de faire le point de la nouvelle situation financière du Traité.
3. Ce document est présenté à l'Organe directeur sous une forme très différente de celle des rapports financiers et budgétaires précédemment fournis. Le Secrétariat espère ainsi donner un tableau global et transparent de la situation financière du Traité et de ses parties constituantes. Des efforts majeurs sont déployés pour aborder de manière moderne et transparente la préparation du Programme de travail et budget ainsi que les autres aspects des rapports financiers sur les activités relevant du Traité. Cette approche qui permet une information plus intelligible et plus complète facilitera le travail des Parties contractantes.
4. Le Secrétaire compte introduire de nombreuses autres améliorations d'ordre administratif (budget et finances) qui sont jugées essentielles, notamment en raison de la nature particulière des fonds du budget administratif de base (composé en partie de la contribution de la FAO et, pour l'autre partie, du Fonds fiduciaire). De plus, des changements radicaux doivent impérativement être effectués pour tenir compte du fait que la composante contributions volontaires du financement du Traité empêche de recourir à certains mécanismes d'enregistrement et de rapport financier de la FAO.
5. Ce document apporte donc des informations sur la situation financière du Traité au cours de l'exercice 2008-2009; il met particulièrement l'accent sur le budget administratif de base prévu au titre de la Règle de gestion financière III.3a. Il analyse les conséquences des moins-perçus par rapport au budget adopté sur la mise en œuvre du Programme de travail approuvé. Fort de l'expérience acquise avec son premier budget, l'Organe directeur avait d'ailleurs jugé nécessaire, à sa deuxième session, d'exprimer:  
  
*« son inquiétude concernant le faible niveau des contributions versées jusqu'à présent par les Parties contractantes au budget administratif de base pour l'exercice biennal 2006-07 » et de prier « instamment toutes les Parties contractantes et les États qui ne sont pas Parties contractantes, ainsi que les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres instances, de contribuer au budget administratif de base et aux fonds spéciaux du Traité ».* <sup>3</sup>
6. Des informations sont également fournies sur les fonds spéciaux alimentés par les donateurs (les fonds à des fins convenus, et le Fonds d'appui à la participation des pays en développement), ainsi que sur le Fonds pour le partage des avantages en ce qui concerne les décaissements opérés en application de l'Article 13.2d du Traité et tout autre fonds relevant directement du contrôle de l'Organe directeur en vue de la stratégie de financement du Traité.
7. Un diagramme illustrant ces différents éléments – qui est extrait du Règlement financier – est présenté à l'*Annexe 1* du présent document.

---

<sup>1</sup> Article 19.3b du Traité.

<sup>2</sup> Article 19.3d du Traité.

<sup>3</sup> Résolution 3/2007, (vii) et (viii); paragraphe 91 du document présenté sous la cote IT/GB-2/07/Rapport.

## II. LE BUDGET ADMINISTRATIF DE BASE

### A. Le budget administratif de base 2008-2009

8. Le budget administratif de base est financé par:
- le montant affecté au Traité dans le Programme de travail et budget ordinaire de la FAO au titre de l'alinéa a) de l'Article 5.1;
  - les contributions volontaires des Parties contractantes (ci-après appelées les « contributions »);
  - les contributions volontaires d'États qui ne sont pas Parties contractantes, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et d'autres entités; et,
  - les fonds reportés de l'exercice précédent et les recettes accessoires.
9. Aucune contribution n'a été versée durant l'exercice au titre de l'alinéa c); les fonds reportés de l'exercice 2006-2007, soit 53 701 USD, sont pris en compte dans l'examen de la position financière du budget administratif de base présenté à l'*Annexe 8* du présent document.
10. À sa deuxième session, l'Organe directeur a adopté le budget administratif de base pour l'exercice 2008-2009, y compris une provision de 5 069 672 USD pour le Programme de travail, qui est composé comme suit:
- un montant de 1 607 000 USD EU correspondant à la contribution de la FAO,<sup>4</sup> et,
  - un montant de 3 462 673 USD provenant des Parties contractantes.
  - Il a également prévu que, durant l'exercice biennal, les Parties contractantes devraient alimenter une réserve de trésorerie, soit une somme de 346 267 USD, au taux de 10 % de leurs contributions prévues au budget administratif de base.
  - La somme attendue des Parties contractantes se portait donc au total à 3 808 940 USD.
11. L'*Annexe 2* présente le budget 2008-2009 tel qu'adopté.

### B. La contribution de la FAO

12. C'est à la Conférence de la FAO qu'incombe la responsabilité de la décision finale quant à la contribution de la FAO au budget administratif de base. La somme effectivement versée en vue de l'application du Traité est traitée conformément aux procédures administratives normales de l'Organisation, et décaissée en deux tranches correspondant aux deux années de l'exercice biennal. Elle peut donc être différente de la somme figurant au budget du Traité.
13. En l'espèce, la somme versée par la FAO était d'environ 252 000 USD supérieure au montant initialement envisagé, soit un total de quelque 1 859 000 USD contre le montant attendu de 1 607 000 USD.
14. Avant de s'interroger sur le rôle à long terme de la contribution de la FAO au budget administratif de base pour le Traité, il convient de prendre en considération la décision adoptée par la Conférence de la FAO en 2008 à laquelle toutes les Parties contractantes ont contribué et qu'ils ont acceptée en leur qualité d'États membres de la FAO:
- « Les organes statutaires et les Conventions seront renforcés, jouiront d'une plus grande autorité administrative et financière dans le cadre de la FAO et seront davantage autofinancés par leurs membres ».*<sup>5</sup>

<sup>4</sup> Élément de programme 2AP03.

<sup>5</sup> Le paragraphe 28 du document C 2008/4 a été approuvé par la Résolution 1/2008 du Rapport de la Conférence.

### C. Contributions des Parties contractantes

15. Un appel à contribution au budget administratif de base a été diffusé par une lettre circulaire en date du 28 janvier 2008. Un autre appel de fonds a été lancé le 11 juin 2008.

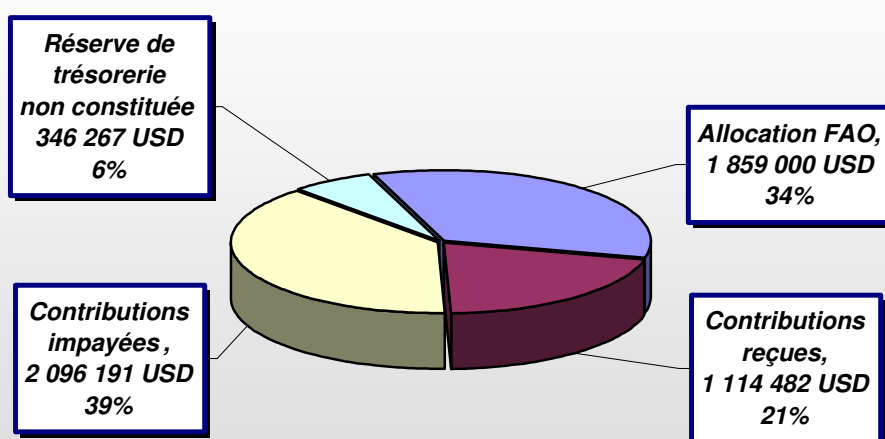
16. À sa réunion de février 2009, le Bureau a examiné la situation financière du Traité, y compris le niveau des contributions versées par les Parties contractantes à cette date. Il a noté qu'en dépit d'appels de fonds réguliers diffusés par lettre circulaire aux gouvernements, les contributions des Parties contractantes au budget administratif de base représentaient alors seulement 28 % du montant escompté.

17. À l'heure où ce document est préparé (avril 2009), 37 Parties contractantes sur 120 avaient versé leur contribution au budget administratif de base, soit un total de 1 114 482 USD (dont 2 073 USD d'intérêts), par comparaison aux contributions attendues pour un total de 3 808 940 USD. Cette somme correspond à 29,3 % des contributions des Parties contractantes, ou à environ 21 % de l'ensemble du budget administratif de base (avec la contribution de la FAO, celles des Parties contractantes et la réserve de trésorerie). L'exercice biennal n'est pas encore clos, et l'on peut bien sûr espérer que toutes les Parties contractantes, ou nombre d'entre elles, acquitteront leurs contributions d'ici son terme.

18. On trouvera à l'*Annexe 3* une liste des contributions versées à ce jour par les Parties contractantes, ainsi que les chiffres correspondants pour l'exercice biennal 2006-2007, à des fins de comparaison. Les sommes de moindre importance versées en 2006-2007 par les Parties contractantes qui se sont acquittées de leurs contributions au titre des deux exercices biennaux s'expliquent par le fait que le montant des contributions attendues pour le précédent exercice était une somme très inférieure, 1 730 988 USD, correspondant à un exercice de moindre durée. **Les fonds effectivement reçus à ce jour au titre de l'exercice biennal 2008-2009 représentent seulement quelque 30 % du montant attendu.**

19. L'*Annexe 4* présente un tableau détaillé, par région, des Parties contractantes qui ont contribué au budget administratif de base pour l'exercice en cours. La *Figure 1* illustre sous forme graphique la situation actuelle du budget administratif de base et de la réserve de trésorerie.

**Figure 1: État des contributions au budget administratif et à la réserve de trésorerie 2008-2009**



### D. Conséquences des moins-perçus et imprévisibilité des paiements

20. Pendant l'exercice en cours, il aura fallu des mesures exceptionnelles pour assurer le maintien du petit Secrétariat de base et exécuter une bonne part, mais pas l'intégralité du Programme de travail approuvé pour 2008-2009, compte tenu du versement partiel des contributions des Parties contractantes.

21. On trouvera au *Tableau 1* une réconciliation des dépenses avec le budget administratif de base approuvé, y compris celles prévues jusqu'à la fin de l'exercice biennal en cours, au regard des sommes versées par la FAO et par les Parties contractantes ainsi que d'autres facteurs ayant une incidence sur le niveau effectif des fonds disponibles.

22. Tableau 1: Budget administratif de base

<b>Tableau 1: Budget administratif de base (USD)</b>		
<b>Réconciliation des dépenses avec le Programme de travail approuvé 2008-2009</b>		
<b>Budget administratif de base pour 2008-2009 et réserve de trésorerie (Conformément à la Résolution 3/2007)</b>		<b>5 415 940</b>
<b>Moins:</b>		
<b>Contribution de la FAO<sup>1</sup></b>	1 607 000	
Excédent par rapport au montant escompté	252 000	<1 859 000>
<i>Total partiel (Montant nécessaire après déduction de la contribution FAO)</i>		<b>3 556 940</b>
<b>Réserve de trésorerie (toujours pas constituée)<sup>2</sup></b>		<346 267>
<i>Total partiel (Montant nécessaire sans la réserve de trésorerie)</i>		<b>3 210 673</b>
<b>Postes approuvés vacants<sup>3</sup> et activités annulées</b>		
Deux postes de P-3 vacants pendant 14 mois Total:	179 760	<179 760>
Un poste de P-3 vacant de janvier 2008 à juin 2009	231 120	
50 % d'un poste de P-4 vacant de janvier 2008 à juin 2009	142 191	
Annulation d'une <i>Consultation sur les technologies de l'information</i>	25 000	<398 311>
<i>Total partiel (Montant nécessaire après déduction de ces postes)</i>		<b>2 632 602</b>
<b>Économies temporaires au titre des coûts d'appui aux projets<sup>4</sup></b>		
Coûts d'appui aux projets (budgétisés à 13 % mais facturés jusqu'ici à 6 %)		<153 530>
<i>Total partiel (Montant nécessaire après déduction des économies réalisées)</i>		<b>2 479 072</b>
<b>Emprunts sur les Fonds spéciaux à des fins convenues<sup>5</sup></b>		
<b>Activités couvertes par les emprunts</b>		
<i>Préparation des plans visant à promouvoir les contributions volontaires à la stratégie de financement</i>	123 000	

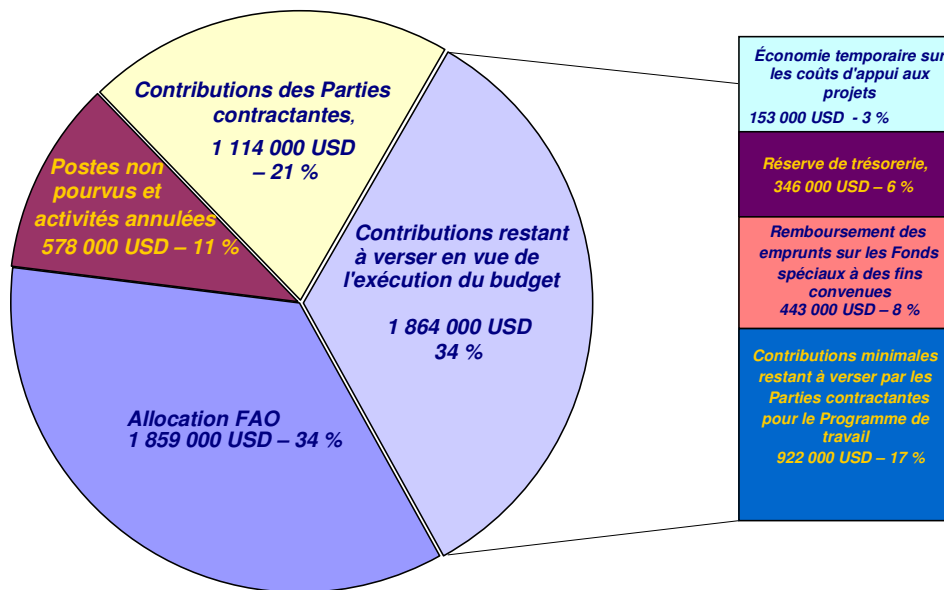
	<i>Système de gestion de l'Accord type de transfert de matériel</i>	320 000	<443 000>	
	<i>Total partiel (Montant nécessaire après déduction des emprunts)</i>			<b>2 036 072</b>
<b>Contributions des Parties contractantes</b>				
	Contributions au 31 mars 2009, et intérêts versés sur les contributions		<1 114 482>	
	<i>Total partiel (Contribution minimale restant à verser par les Parties contractantes en 2009 pour le Programme de travail)</i>			<b>921 590</b>
<b>Plus:</b>				
	Constitution de la réserve de trésorerie	346 267 <sup>2</sup>		
	Remboursement des emprunts sur les Fonds spéciaux à des fins convenues	443 000 <sup>5</sup>		
	Pleine application des <i>coûts d'appui aux projets</i>	153 530 <sup>4</sup>	942 797	
	<i>Contributions restant à verser en vue de l'exécution du budget</i>			<b>1 864 387</b>

#### Notes du Tableau 1

1. La contribution de la FAO représente en fait une augmentation de 16 % par rapport à la somme de 1 607 000 USD inscrite au budget. La part de la FAO est donc passée de moins de 30 % à plus de 34 % du budget.
2. La réserve de trésorerie ne peut être provisionnée que si les recettes sont supérieures aux dépenses en fin d'exercice biennal. Étant donné les fonds disponibles à ce jour, ce n'est pas possible.
3. Les postes en question avaient tous été approuvés et devaient être financés au Programme de travail et budget 2008-2009; il s'agit de postes essentiels pour le fonctionnement normal du Secrétariat. Il est prévu de les pourvoir au deuxième semestre de 2009, une fois que les contributions en souffrance auront été reçues.
4. La Règle de gestion financière VII prévoit la facturation de coûts d'appui aux projets « aux conditions dont les organes directeurs de la FAO peuvent, périodiquement, convenir d'un commun accord ». Le montant facturé jusqu'ici au Traité a été calculé à l'ancien taux de 6 %, et non au taux actuel de 13 % prévu au budget. La question demeure cependant ouverte, et certains aspects des coûts d'appui aux projets devraient être discutés à la session de mai 2009 du Comité financier de la FAO. Bien qu'il soit peu probable que les choses changent pour l'exercice biennal en cours, une provision pour paiement intégral a toutefois été prévue à l'avant-dernière ligne du tableau.
5. Les emprunts sur les Fonds spéciaux sont examinés dans le corps du présent document.

23. Le diagramme présenté à la *Figure 2* illustre la situation actuelle du budget administratif de base à la lumière de l'analyse figurant au *Tableau 1*.

**Figure 2: État du budget administratif de base au 31 mars 2009**



24. Comme on peut le voir au *Tableau 1*, le Secrétaire a été contraint de prendre plusieurs décisions annulant des activités approuvées pour l'exercice biennal en raison de la situation de trésorerie. Même après ces annulations, il n'a été possible de maintenir le Secrétariat et d'exécuter le gros du Programme de travail qu'avec le soutien exceptionnel du gouvernement italien qui a autorisé l'utilisation temporaire d'une partie de sa contribution – à ce jour 443 000 USD – aux Fonds spéciaux à des fins convenues.

25. Au passage, il convient de noter que les fonds détenus au titre des Fonds spéciaux à des fins convenues ne peuvent être substitués aux crédits du budget administratif de base. Par conséquent, il n'est pas possible de procéder à des transferts de fonds réguliers entre les Fonds spéciaux et le budget administratif de base. La raison en est que si le budget administratif de base est constitué des versements des Parties contractantes sans affectation spécifique aux activités du Programme de travail convenu pour l'exercice biennal, les Fonds spéciaux résultent d'accords particuliers passés avec des donateurs à titre individuel, et ils ne peuvent être utilisés que pour les activités visées par ces accords, sauf décision contraire du donateur.

26. L'intention est donc de rembourser les sommes mises à disposition par les Fonds spéciaux sur les contributions en souffrance des Parties contractantes pour l'exercice biennal 2008-2009. Soulignons par ailleurs qu'une bonne part des dons aux Fonds spéciaux est destinée au financement d'activités de renforcement des capacités dans les pays en développement en vue de la mise en œuvre du Traité international. Tout retard dans l'affectation de ces ressources aux fins pour lesquelles elles ont été allouées serait donc préjudiciable pour la réalisation de ces activités. En outre, le remboursement des sommes empruntées sur les contributions des Parties contractantes pour l'exercice biennal 2010-2011 serait très dommageable pour le budget de cet exercice.

27. De même, le déficit budgétaire a eu pour résultat que des cadres associés, prêtés par divers bailleurs de fonds pour appuyer des activités spécifiques, se sont vus chargés de fonctions de base au sein du Secrétariat, au détriment d'autres activités. On espère pouvoir les réaffecter aux fonctions initialement prévues à mesure que tous les postes approuvés pour le Secrétariat sont pourvus.

28. La *Figure 3* montre sous forme graphique le rythme auquel les contributions des Parties contractantes ont été reçues par comparaison aux dépenses prévues dans le budget administratif de base sur la base de ces contributions. Les chiffres mentionnés jusqu'en mars 2009 se rapportent aux recettes et dépenses réelles. Après cette date, les projections ne couvrent pas les recettes qu'il est impossible de prévoir. Trois projections de dépenses sont ensuite indiquées, avec les coûts d'appui aux projets appliqués à taux plein et sans réintégration des activités annulées :



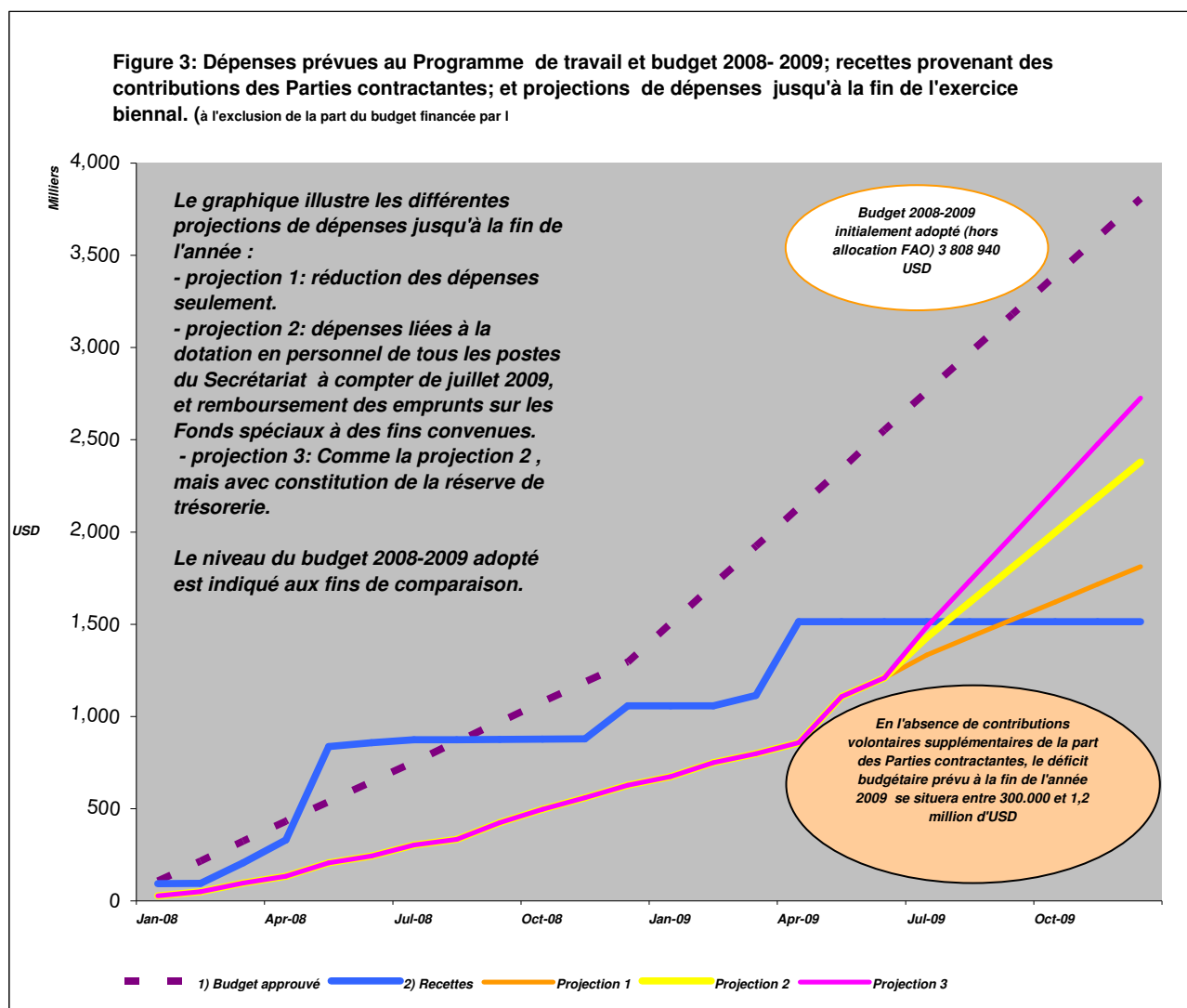
*Projection 1:* Les postes non pourvus demeurent vacants; les emprunts sur les Fonds spéciaux à des fins convenues ne sont pas remboursés pendant cet exercice biennal; et, la réserve de trésorerie n'est pas provisionnée pour être ensuite reportée sur l'exercice biennal suivant;

*Projection 2:* Les postes vacants sont pourvus à compter de juillet 2009; les emprunts sur les Fonds spéciaux à des fins convenues sont remboursés pendant cet exercice biennal; mais la réserve de trésorerie n'est pas provisionnée en vue de son report sur l'exercice suivant;

*Projection 3:* Les postes vacants sont pourvus à compter de juillet 2009; les emprunts sur les Fonds spéciaux à des fins convenues sont remboursés pendant cet exercice biennal; et, la réserve de trésorerie est provisionnée en vue de son report sur l'exercice biennal suivant.

29. Même dans l'hypothèse de la *Projection 3*, les dépenses au cours de cet exercice biennal seront très sensiblement inférieures en fin d'année – plus de 1 million d'USD, soit 20 % du budget approuvé – à celles inscrites au budget.

30. On trouvera d'autres informations financières à l'*Annexe 7* où figure un état détaillé des dépenses qui sont comparées à l'allocation initiale dans le budget administratif de base approuvé, ainsi qu'à l'*Annexe 8* qui donne à l'Organe directeur la position financière actuelle du budget administratif de base ainsi que des dépenses et des recettes prévues au 31 décembre 2009.



### *E. La réserve de trésorerie*

31. Les contributions au budget ordinaire de base étant volontaires, l'incertitude prévaut quant aux fonds dont on disposera pour l'exercice biennal, ce qui complique la programmation du travail. Outre le déficit absolu de contributions, l'imprévisibilité de leur date de versement a un retentissement majeur sur l'aptitude du Secrétariat à exécuter le Programme de travail que l'Organe directeur a approuvé pour l'exercice biennal.<sup>6</sup> Le Secrétariat est donc obligé de jongler pour entreprendre les activités prévues au Programme de travail et budget approuvés – dont beaucoup impliquent des dépenses sur des périodes prolongées – en fonction des rentrées d'argent. Inévitablement, ceci a pour conséquence de retarder certains éléments du Programme de travail qui ne peuvent être livrés en cours d'exercice si les contributions ne sont pas reçues précocement, d'où une sous-performance du Programme de travail approuvé.

32. La *Figure 3* montre que plusieurs contributions ont été reçues vers le début de l'exercice biennal, mais les paiements se sont vite ralentis par la suite. De ce fait, ce n'est qu'entre mai et août 2008 que le niveau des contributions versées a dépassé les prévisions de dépenses autorisées, et ce n'est que pendant cette période qu'il aurait été possible, au moins en théorie, de constituer une réserve de trésorerie qui a ensuite été immédiatement épuisée. Pour le reste de la période considérée, les contributions versées ont toujours été trop faibles pour que cela soit possible.

33. La somme versée par la FAO au début de l'exercice joue un rôle particulier dans la santé financière du Traité du fait que le versement au titre de la première année se fait au début de l'exercice biennal du Traité,<sup>7</sup> avant que les contributions des Parties contractantes soient disponibles. Sans cette allocation, il y a fort à parier que le début de chaque exercice serait marqué par un déficit de trésorerie majeur, d'autant que la réserve de trésorerie n'a pas encore été provisionnée et que, au niveau adopté pour l'exercice 2008-2009 (c'est-à-dire pour une capitalisation au cours du présent exercice et une utilisation possible durant l'exercice 2010-2011), elle serait de toute façon insuffisante à elle seule pour couvrir les besoins de trésorerie probables en début d'exercice.

34. Il est heureux que le taux de change moyen entre le dollar EU et l'euro n'ait pas connu de variations importantes durant l'exercice (la majeure partie des dépenses au titre du budget administratif de base est libellée en euros, l'un des problèmes que la réserve de trésorerie est justement supposée amortir). Signalons par ailleurs d'autres facteurs d'importance cruciale: a) la possibilité de couvrir les coûts de personnel en début d'exercice pendant une période probablement de six mois en cas de retard dans le versement des contributions<sup>8</sup>, et b) des provisions suffisantes pour convoquer une session extraordinaire de l'Organe directeur, si la nécessité s'impose, conformément à l'Article 19.10 du Traité. L'Organe directeur souhaitera donc peut-être procéder prudemment, constituer une réserve de trésorerie suffisante pour couvrir l'une ou l'autre de ces éventualités et l'alimenter sur les contributions versées au titre de l'exercice 2010-2011 afin qu'elle soit disponible à compter de l'exercice 2012-2013.

## **III. LES FONDS SPÉCIAUX ALIMENTÉS PAR LES DONATEURS**

### *A. Fonds spéciaux à des fins convenues*

35. Comme on l'a indiqué ci-dessus, les activités devant être entreprises au titre des Fonds spéciaux à des fins convenues font l'objet de négociations individuelles entre le Secrétaire et le ou les bailleurs de fonds concernés. Dans nombre de cas, les donateurs peuvent financer l'assistance technique pour le renforcement des capacités ainsi que les autres activités visant à appuyer les pays en développement sur des lignes budgétaires distinctes de celles correspondant au versement de leurs contributions au budget

<sup>6</sup> Voir le document IT/GB-3/09/5 Add.1, *Règlement financier de l'Organe directeur - informations de fond*, qui fournit notamment des informations sur un rapport récent du Corps commun d'inspection des Nations Unies concernant l'impact des contributions volontaires (comme dans le cas du Traité) sur l'exécution durable des programmes.

<sup>7</sup> La Règle de gestion financière II prévoit que l'exercice biennal du Traité coïncide avec celui de la FAO.

<sup>8</sup> Sur ce point, notons que dans le rapport de sa session d'octobre 2008, le Comité financier de la FAO a fait observer, sur la base de son expérience, que « le cycle budgétaire des États Membres et d'autres questions d'ordre politique étaient les principales considérations qui entraînent en ligne de compte dans le calendrier des paiements à l'Organisation ».

administratif de base. Les Fonds spéciaux à des fins convenues peuvent donc jouer un rôle important dans la mise en œuvre globale du Traité. Dans le paragraphe xvi) du dispositif de la Résolution 3/2007 par laquelle il a adopté son Programme de travail et budget 2008-2009, l'Organe directeur a donc demandé au Secrétaire de lui présenter une estimation des coûts relatifs à:

- « 1. la mise en œuvre de chacune des activités qui doivent être financées par les fonds spéciaux mentionnés à l'Article VI.2 b) des Règles de gestion financière du Traité; et
2. la fourniture d'un appui aux Parties contractantes qui sont des pays en développement ou en transition, financé par le Fonds mentionné à l'Article VI.2 c) des Règles de gestion financière du Traité pour l'exercice biennal 2008-09 ».

36. Ces informations ont été fournies à l'Addendum 5 de la lettre circulaire du 11 juin 2008 qui est reproduite à l'Annexe 5 du présent document.

37. Le report de 588 636 USD sur l'exercice 2006-2007 du Fonds multidonateurs correspond au solde des fonds versés par l'Australie, l'Autriche, le Canada, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande et l'Italie. Durant l'exercice 2008-2009, un nouveau don de 1 252 909 USD a été reçu du gouvernement italien.

38. Les dépenses engagées durant l'exercice au titre des activités convenues s'établissaient à 727 000 USD à la fin mai 2009, et les autres activités mises en route représenteront un engagement supplémentaire de 2,93 millions d'USD (dans l'hypothèse où la somme de 443 000 USD empruntée sur le Fonds avec l'accord du donateur sera remboursée sur les contributions des Parties contractantes) d'ici la fin de l'année. On trouvera à l'Annexe 6 du présent document une liste des activités en cours ou en projet pour le prochain exercice.

39. Par ailleurs, l'Agence de coopération pour le développement international de la Suède (SIDA) s'est engagée à fournir une somme de 907 000 USD en vue du Programme conjoint FAO/biodiversité /Secrétariat du Traité sur l'assistance légale et technique aux pays en développement en vue de la mise en œuvre du Traité, qui sera exécuté sur une période de deux ans. Un premier versement de 500 000 USD a déjà été reçu, et les fonds sont administrés sur un compte séparé relevant du Fonds spécial à des fins convenues.

### ***B. Le Fonds d'appui à la participation des pays en développement***

40. Ce Fonds qui vise à financer la participation des pays en développement aux réunions relatives au Traité a été initialement alimenté, avec l'accord des donateurs concernés, au moyen des versements effectués à cet effet durant le processus de négociation du Traité et pendant la période écoulée entre son adoption et la première session de l'Organe directeur. Le solde reporté au début de l'exercice 2008-2009 était de 1 146 384 USD. Les recettes enregistrées pendant l'exercice en cours se portent à 52 808 USD, dont une contribution de 46 055 USD provenant du gouvernement italien ainsi que les intérêts cumulés sur le solde.

41. Les dépenses engagées en cours d'exercice devraient exiger un nouveau prélèvement de 465 000 USD, avec un solde prévu d'environ 735 000 USD à la fin de l'exercice 2008-2009.

42. Selon les estimations, les dépenses imputées à ce fonds pour l'exercice 2010-2011 seraient de l'ordre de 605 000 USD; en l'absence d'évolutions majeures, le solde de ce Fonds à la fin de 2011 devrait se situer aux alentours de 130 000 USD.

43. En dépit de la position saine de ce Fonds qui devrait permettre de couvrir les besoins du prochain exercice biennal, les Parties contractantes souhaiteront peut-être y verser des fonds pour l'exercice 2010-2011 afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement en fin d'exercice et la nécessité de procéder à sa reconstitution globale en une seule fois.

#### IV. LE FONDS POUR LE PARTAGE DES AVANTAGES

44. Le Fonds pour le partage des avantages, constitué en vertu de l'Article 13.2d du Traité, a pour objet de recevoir les fonds provenant du partage des avantages monétaires ainsi que les contributions versées par différents donateurs. Ces ressources font partie intégrante de la stratégie de financement du Traité, conformément aux dispositions de l'Article 18e du Traité.

45. Comme le signale l'*Examen de la mise en œuvre et de l'application de l'Accord type de transfert de matériel*,<sup>9</sup> aucun versement obligatoire ou volontaire n'a encore été reçu en contrepartie de matériel obtenu auprès du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages. Par ailleurs, il est peu probable que des sommes importantes puissent être réunies à ce titre pendant un certain temps étant donné les longs délais requis pour l'élaboration des variétés végétales.

46. En revanche, des dons généreux ont été faits au Fonds pour le partage des avantages pendant l'exercice en cours par l'Italie (344 476 USD), la Norvège (78 000 USD),<sup>10</sup> et la Suisse (28 612 USD), soit un total de 451 088 USD. Le premier appel en vue du financement de projets au titre de la stratégie de financement a ainsi pu être diffusé durant la première semaine de décembre 2008, les projets retenus représentant au total 250 000 USD. Le solde non engagé à la fin de l'exercice devrait donc se situer aux alentours de 201 088 USD, plus les autres dons reçus dans l'intervalle.

#### V. CONCLUSIONS

47. L'Organe directeur est invité à tenir compte des informations présentées dans le présent document en vue de l'élaboration de son Programme de travail et budget 2010-2011.

48. L'imprévisibilité du montant et de la date de versement des contributions par les Parties contractantes a posé nombre de difficultés pour la mise en œuvre du Programme de travail 2008-2009. De nombreuses activités ont dû être annulées, et l'exécution d'une large proportion du Programme de travail restant n'a pu se faire qu'avec l'accord d'une Partie contractante qui a exceptionnellement autorisé l'utilisation temporaire de sa contribution au Fonds spécial à des fins convenues en vue d'autres activités. Les fonds empruntés devront être remboursés avant la fin de l'année, car tout remboursement effectué sur les contributions de l'exercice suivant serait hautement préjudiciable pour l'exécution du Programme de travail 2010-2011. De plus, cet emprunt a également eu pour résultat de réduire le niveau de l'assistance prévue aux pays en développement pour l'application du Traité. Cet expédient ne saurait constituer une solution à long terme.

49. Les Parties contractantes sont donc invitées à déterminer les mesures qui peuvent être prises pour résoudre les difficultés structurelles liées à l'imprévisibilité et à l'insuffisance des financements du Traité.

50. Par ailleurs, étant donné le niveau des contributions au budget administratif de base reçues à ce jour, et les versements supplémentaires attendus à ce titre pour l'exercice en cours, il est peu probable que la réserve de trésorerie pourra être provisionnée durant cet exercice, d'où une aggravation de l'imprévisibilité et de l'incertitude qui entoure la mise en œuvre du Programme de travail 2010-2011. D'un point de vue strictement pratique, les sommes budgétées au titre de la réserve de trésorerie sont insuffisantes pour assurer son exécution. La contribution de la FAO a absorbé une partie du manque à gagner dû à l'absence de réserve de trésorerie, mais il convient de noter que la Conférence de la FAO a estimé que les organes créés en vertu de l'article XIV, tels que le Traité, devraient progressivement être « davantage autofinancés par leurs membres ». <sup>11</sup>

---

<sup>9</sup> Document IT/GB-3/09/14.

<sup>10</sup> La Norvège a annoncé qu'elle procéderait à un versement annuel supplémentaire de 0,1 % de la valeur de toutes les semences vendues sur son territoire. Ce sera une première. Voir le document IT/GB-3/09/14, *Examen de la mise en œuvre et de l'application de l'Accord type de transfert de matériel*. Le gouvernement espagnol a également fait une contribution volontaire au Traité, mais à l'heure où ce document est rédigé, la part revenant au Fonds pour le partage des avantages restait à confirmer.

<sup>11</sup> Le paragraphe 28 du document C 2008/4 est approuvé dans la Résolution 1/2008 du Rapport de la Conférence.

**VI. ÉLÉMENTS POSSIBLES D'UNE DÉCISION DE L'ORGANE DIRECTEUR**

51. Au vu de ce qui précède, l'Organe directeur souhaitera peut-être:
- a. remercier toutes les Parties contractantes qui ont déjà versé une contribution au titre de l'exercice biennal 2008-2009;
  - b. remercier le gouvernement italien qui, à titre exceptionnel et provisoire, a autorisé l'utilisation d'une partie de sa contribution aux Fonds spéciaux à des fins convenues, afin de résoudre les difficultés de trésorerie du budget administratif de base, permettant ainsi la mise en œuvre d'une part importante du Programme de travail;
  - c. remercier le gouvernement espagnol qui a généreusement versé des contributions au Traité, pour l'exercice en cours comme pour l'exercice à venir, faisant ainsi preuve de confiance dans le développement futur du Traité et la réussite possible des objectifs prévus.
  - d. appeler les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à acquitter immédiatement leur contribution au titre de l'exercice biennal 2008-2009 afin de restaurer la santé financière du budget administratif de base;
  - e. appeler les Parties contractantes à verser au budget administratif de base des contributions d'un montant adéquat au début de l'exercice 2010-2011 afin de ne pas compromettre l'avenir du Traité à ce stade critique pour son développement et la réalisation de ses objectifs;
  - f. constituer une réserve de trésorerie qui sera capitalisée durant l'exercice 2010-2011, et la doter de ressources mieux en rapport avec les risques, par exemple pour couvrir six mois de salaire des fonctionnaires en poste, ou le coût d'une session extraordinaire de l'Organe directeur;
  - g. remercier de leur générosité les bailleurs de fonds qui contribuent aux Fonds spéciaux à des fins convenues, et inviter de nouveaux dons, notamment pour les activités d'appui aux pays en développement ayant pour but de favoriser la mise en œuvre pleine et entière du Traité; et,
  - h. remercier tout particulièrement l'Italie, la Norvège, l'Espagne et la Suisse de leur contribution au Fonds pour le partage des avantages, permettant ainsi sa mise en route, et inviter d'autres bailleurs de fonds à faire des dons généreux.



*Annexe I***SOURCE ET UTILISATION DES FONDS ET STRUCTURE DES FONDS FIDUCIAIRES**

<b>RÉFÉRENCE À L'ARTICLE V</b>	<b>BUDGET ADMINISTRATIF DE BASE</b>	<b>STRUCTURE DES FONDS FIDUCIAIRES ARTICLE VI</b>
<b>Article V.1a</b>	Montant affecté au budget administratif de base du Traité dans le Programme de travail et budget ordinaire de la FAO	
<b>Article V.1b</b>	Contributions volontaires versées par des Parties contractantes à des fins d'administration et d'application du Traité en général	<b>FONDS GÉNÉRAL</b>  <i>Recettes enregistrées en cours d'exercice</i>  <b>Article VI.2a</b>  -----  <i>Y compris la réserve de trésorerie</i>  <b>Article VI.4</b>
<b>Article V.1c</b>	Contributions volontaires versées par des États qui ne sont pas des Parties contractantes, des ONG, des OIG ou d'autres entités à des fins d'administration et d'application du Traité en général	
<b>Article V.1h</b>	Report du solde non engagé des contributions volontaires	
<b>Article V.1i</b>	Recettes diverses, y compris les intérêts tirés du placement des montants du Fonds fiduciaire général	

### FONDS SPÉCIAUX

<b>Article V.1d</b>	Contributions volontaires supplémentaires versées par des Parties contractantes, à des fins convenues entre le bailleur de fonds et le Secrétaire	<b>FONDS MULTIDONATEURS</b> <i>avec l'accord du donateur</i>
<b>Article V.1e</b>	Contributions volontaires supplémentaires versées par des États qui ne sont pas des Parties contractantes, des ONG, des OIG ou d'autres entités à des fins convenues entre le bailleur de fonds et le Secrétaire	----- <b>FONDS DISTINCTS</b> <i>à la demande du donateur</i> <b>Article VI.2b</b>
<b>Article V.1f</b>	Contributions volontaires versées par des Parties contractantes, à l'appui de la participation des pays en développement	<b>FONDS D'APPUI À LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT</b>
<b>Article V.1g</b>	Contributions volontaires versées par des États qui ne sont pas des Parties contractantes, des ONG, des OIG ou d'autres entités, à l'appui de la participation des pays en développement	<b>Article VI.2c</b>

### PARTAGE DES AVANTAGES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 13.2 DU TRAITÉ

<b>Article V.1j</b>	Contributions obligatoires et volontaires au titre de l'article 13.2 d	<b>FONDS POUR LE PARTAGE DES AVANTAGES</b>
<b>Article V.1k</b>	Contributions issues de mécanismes, fonds et organes internationaux concernés	<b>Article VI.3</b>



## Annexe 2

<b>BUDGET ADMINISTRATIF DE BASE DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE</b>			
	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Total</b>
<b>A. Effectifs du Secrétariat et consultants</b>			
-Module A	914 954	829 412	1 744 366
-Module B	50 000	229 466	279 466
-Module C	0	0	0
-Module D	589 866	720 948	1 310 814
<b>Total partiel</b>	<b>1 554 820</b>	<b>1 779 826</b>	<b>3 334 646</b>
<b>B. Réunions</b>			
Troisième session de l'Organe directeur	-	630 000	630 000
Réunions du Bureau (3)	24 000	12 000	36 000
Consultations sur les technologies de l'information (3)	25 000	50 000	75 000
Comité de la tierce partie bénéficiaire (1)	0	25 000	25 000
Mécanisme de coordination pour le renforcement des capacités (2)	12 000	12 000	24 000
<b>Total partiel</b>	<b>61 000</b>	<b>729 000</b>	<b>790 000</b>
<b>C. Autres dépenses</b>			
Frais de mission du personnel de base	92 667	155 333	248 000
Publications	25 000	25 000	50 000
Fournitures et équipements	40 000	29 000	69 000
<b>Total partiel</b>	<b>157 667</b>	<b>209 333</b>	<b>367 000</b>
<b>D. Dépenses générales de fonctionnement (4% de A+B +C)</b>	<b>70 939</b>	<b>108 726</b>	<b>179 666</b>
<b>E. Budget de fonctionnement (A+B+C+D)</b>	<b>1 844 426</b>	<b>2 826 885</b>	<b>4 671 312</b>
<b>F. Frais de soutien aux projets (13 % de E moins la contribution FAO)</b>	<b>135 320</b>	<b>263 040</b>	<b>398 361</b>
<b>G. Budget administratif de base, avant réserve de trésorerie (E+F)</b>	<b>1 979 747</b>	<b>3 089 925</b>	<b>5 069 672</b>
<b>H. Réserve de trésorerie (10% de G moins la contribution FAO)</b>	<b>117 625</b>	<b>228 643</b>	<b>346 267</b>
<b>I. Budget administratif de base après réserve de trésorerie (G+H)</b>	<b>2 097 372</b>	<b>3 318 568</b>	<b>5 415 940</b>
Contribution FAO (PE 2AP03)	<b>803 500</b>	<b>803 500</b>	<b>1 607 000</b>
Solde à financer	<b>1 293 872</b>	<b>2 515 068</b>	<b>3 808 940</b>

*Annexe 3*

Contributions des Parties contractantes au budget administratif de base 2008-2009  
au 31 mars 2009

<u>Parties contractantes</u>	<u>2006-2007</u> (à des fins de comparaison)	<u>2008-2009</u>
▪ Afghanistan	-	79,41
▪ Algérie	-	6 592,00
▪ Angola	54,64	229,75
▪ Arabie Saoudite	-	39 747,00
▪ Autriche	31 929,00	34 337,50
▪ Bangladesh	-	770,00
▪ Brésil	56 641,00	33 875,50
▪ Canada	104 570,00	153 808,75
▪ Équateur	684,69	1 617,00
▪ Espagne	43 629,00	<sup>12</sup> -
▪ Estonie	-	1 232,00
▪ Finlande	-	43 626,00
▪ Guatemala	1 130,00	2 464,00
▪ Guinée	-	77,00
▪ Inde	15 648,10	34 800,00
▪ Indonésie	5 285,00	5 285,00
▪ Irlande	-	34 415,00
▪ Italie	181 621,00	393 034,94
▪ Jamaïque	-	3 000,00
▪ Kenya	-	745,00
▪ Laos	-	77,00
▪ Lesotho	-	75,00
▪ Liban	-	2 618,00
▪ Lituanie	-	2 387,00
▪ Luxembourg	-	6 621,00
▪ Madagascar	-	162,03
▪ Malawi	36,00	-
▪ Namibie	219,00	-
▪ Niger	-	77,17
▪ Norvège	25 259,00	60 514,00
▪ Ouganda	176,00	201,00
▪ Pays-Bas	-	144 965,00
▪ Roumanie	2 223,00	5 389,00
▪ Seychelles	-	100,00
▪ Suisse	44 478,00	94 052,00
▪ Tanzanie	-	914,64
▪ Togo	-	77,00
▪ Trinité-et-Tobago	-	2 079,00
▪ Uruguay	1 786,00	2 079,00
▪ Yémen	222,97	-
▪ Zambie	65,23	285,00
▪ Total partiel	<b>515 657,63</b>	<b>1 112 408,69</b>
▪ Intérêts	12 400,31	2 073,39
▪ <b>Total</b>	<b>528 057,94</b>	<b>1 114 482,08</b>

<sup>12</sup> Le gouvernement espagnol a fait une importante contribution volontaire au Traité, mais à la date de préparation du présent document, la part revenant au budget administratif de base pour 2009 restait à confirmer.

*Annexe 4***Contributions des Parties contractantes au budget administratif de base 2008-2009, par région au 31 mars 2009**

Région	Parties contractantes ayant acquitté des contributions	Parties contractantes n'ayant versé aucune contribution		
<b>Afrique</b>	Algérie Angola 1/ Guinée Kenya Lesotho Madagascar 1/ Niger Ouganda 1/ Tanzanie, Rép.-Unie de Togo Zambie 1/	Bénin Burkina Faso Burundi Cameroun Congo, Rép. dém. du Congo, Rép. du Côte d'Ivoire Djibouti Érythrée Éthiopie Gabon	Ghana Guinée-Bissau Libéria Malawi 1/ Mali Maroc Mauritanie Namibie 1/ République centrafricaine Sao Tomé-et-Principe	Sénégal Sierra Leone Soudan Tchad Tunisie Zimbabwe
<b>Asie</b>	Bangladesh Inde 1/ Indonésie 1/ Lao (Rép. dém. populaire) Seychelles	Cambodge Corée, Rép. dém. pop. de Corée, République de Malaisie Maldives	Maurice Myanmar Pakistan Philippines	
<b>Europe</b>	Autriche 1/ Espagne 2/ Estonie Finlande Irlande Italie 1/ Lituanie Luxembourg Norvège 1/ Pays-Bas Roumanie 1/ Suisse	Allemagne Arménie Belgique Bulgarie Chypre Danemark France Grèce Hongrie Islande Lettonie Pologne	Portugal République tchèque Royaume-Uni Slovénie Suède Turquie	
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	Brésil 1/ Équateur 1/ Guatemala 1/ Jamaïque Trinité-et-Tobago Uruguay 1/	Costa Rica Cuba El Salvador Honduras Nicaragua Panama	Paraguay Pérou Sainte-Lucie Venezuela	
<b>Proche-Orient</b>	Afghanistan Arabie saoudite 1/ Liban	Égypte Émirats arabes unis Iran, Rép. islamique d' Jamahiriya arabe libyenne	Jordanie Koweït Oman Qatar	Syrie Yémen
<b>Amérique du Nord</b>	Canada 1/			
<b>Pacifique Sud-Ouest</b>		Australie Fidji Îles Cook	Kiribati Palaos	

1/ Partie contractante ayant versé une contribution au budget administratif de base 2006-2007.

2/ Le Gouvernement espagnol a fait une importante contribution volontaire au Traité, mais à la date de préparation du présent document, la part revenant au budget administratif de base pour 2009 restait à confirmer.

---

*Annexe 5*

---

**Extrait de la lettre circulaire aux gouvernements en date du 11 juin 2008**

*Estimation des coûts relatifs à chacune des activités à financer  
par les fonds spéciaux du Traité (article VI.2b)*

**Introduction**

Dans sa résolution 3/2007, adoptée à sa deuxième session tenue à Rome en octobre 2007, l'Organe directeur « reconnaît que le Traité se trouve à un stade critique de sa mise en œuvre » et « exprime son inquiétude concernant le faible niveau des contributions versées jusqu'à présent par les Parties contractantes au budget administratif de base ». Il prie donc instamment « toutes les Parties contractantes et les États qui ne sont pas Parties contractantes, ainsi que les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres instances, de contribuer au budget administratif de base et aux fonds spéciaux du Traité ».

L'article VI.2b) des Règles de gestion financière du Traité stipule que le Secrétaire peut accepter des contributions à des fins convenues entre le bailleur de fonds et lui-même, par le biais de fonds spéciaux, à savoir un fonds fiduciaire multidonateurs ou un fonds fiduciaire distinct, pour des activités autres que les fonctions ordinaires du Secrétariat couvertes par le budget administratif de base.

Le présent document propose une estimation des coûts relatifs à la mise en œuvre de chacune des activités à financer par les fonds spéciaux visés à l'article VI.2b) des Règles de gestion financière du Traité. Les activités respectives sont considérées comme des « projets » et peuvent donc bénéficier à ce titre de contributions extrabudgétaires par le biais du fonds fiduciaire à des fins convenues entre le bailleur de fonds et le Secrétaire – visé à l'article VI.2b). Il s'agit, pour bon nombre, de projets d'assistance technique fournie aux Parties contractantes qui en font la demande, pour amorcer la mise en route du Système multilatéral dans leur pays. De par leur nature, ces projets peuvent faciliter la mobilisation de fonds puisque, dans de nombreux pays, le financement de ces activités peut être envisagé dans le cadre des budgets d'aide au développement, plutôt que dans celui des budgets couvrant les obligations au titre du Traité.

---

***MODULE A - FONCTIONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL  
D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES DU TRAITÉ***

---

<i>Activité A.1 Examen et présentation de rapports sur le fonctionnement du Système multilatéral</i>	<b>Total USD</b>
<b>A.1.1</b> Sept études de cas concernant l'incorporation de matériel génétique dans le Système multilatéral	<b>67 152</b>
<b>A.1.2</b> Études de cas concernant la manière dont sept Parties contractantes et les parties prenantes nationales assurent la mise en œuvre pratique du Système multilatéral	<b>67 152</b>
<b>A.1.3</b> Étude des pratiques suivies par les Parties contractantes pour encourager le secteur privé à incorporer du matériel dans le Système multilatéral	<b>131 594</b>
<b>A.1.4</b> Analyse de données pour le rapport à soumettre à l'Organe directeur à sa troisième session conformément à la résolution 2/2006, y compris de données sur le partage des avantages et le fonctionnement de l'ATM	<b>117 010</b>
<b>TOTAL A.1</b>	<b>382 908</b>

<i>Activité A.2</i> <i>Orientations générales concernant le fonctionnement et l'évolution du Système multilatéral</i>	<b>Total USD</b>
<b>A.2.1</b> Documentation concernant les pratiques et procédures utilisées concrètement par les Parties contractantes	<b>123 200</b>
<b>A.2.2</b> Sur la base de la documentation recueillie dans le cadre de l'élément A.2.1 ci-dessus, élaboration d'options et d'un guide sur les pratiques et procédures respectant l'esprit du Traité	<b>34 200</b>
<b>A.2.3</b> Sur la base de la documentation recueillie dans le cadre des éléments A.1 et A.2, élaboration de procédures Fournisseurs et de procédures Bénéficiaires pour le Système multilatéral et leur examen par des pairs	<b>228 472</b>
<b>TOTAL A.2</b>	<b>385 872</b>

<i>Activité A.4</i> <i>Faciliter le démarrage, le fonctionnement et l'expansion du Système multilatéral au niveau national et régional</i>	<b>Total USD</b>
<b>A.4.1</b> L'objectif est de venir en aide à 50 pays au cours de l'exercice biennal, au moyen de missions d'une semaine	<b>23 318</b>
<b>A.4.2</b> À la demande et conformément aux orientations données par l'Organe directeur: analyse des politiques et conseils directs et personnalisés aux Parties contractantes et aux organisations régionales	<b>374 010</b>
<b>A.4.3</b> Système de notification et base de données en ligne sur le site web du Traité concernant les mesures législatives nationales et régionales (unilingue)	<b>128 504</b>
<b>A.4.4</b> Cours de formation régionaux et internationaux sur l'utilisation de l'ATM et de ses outils de gestion	<b>373 628</b>
<b>TOTAL A.4</b>	<b>899 460</b>

---

**MODULE B - MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU TRAITÉ**

---

<i>Activité B.1</i> <i>Soutien aux Parties contractantes dans la prise de mesures visant à assurer l'allocation effective de ressources</i>	<b>Total USD</b>
<b>B 1 1</b> Établissement d'un programme d'activités détaillé pour la promotion de la stratégie de financement par les Parties contractantes.	<b>89 108</b>

<b>B 1 2</b> Préparation pour les Parties contractantes de documents professionnels et adaptés de promotion et concernant la mobilisation de fonds pour la stratégie de financement du Traité	<b>191 673</b>
<b>B 1 3</b> Préparation, soutien et promotion de mesures et d'activités de haut niveau de la part des Parties contractantes à l'égard des mécanismes internationaux visés	<b>135 788</b>
<b>B 1 4</b> Élaboration envisagée d'une annexe 4 à la stratégie de financement, tel que prévu dans le document d'origine	<b>88 485</b>
<b>B 1 5</b> Réunions du Comité consultatif ad hoc sur la stratégie de financement	<b>174 727</b>
<b>TOTAL B 1</b>	<b>679 781</b>

<i><b>Activité B 2</b></i> <i><b>Élaboration de stratégies visant à encourager des contributions volontaires à la stratégie de financement</b></i>	<b>Total USD</b>
<b>B 2 1</b> Organisation d'un atelier de réflexion	<b>178 268</b>
<b>B 2 4</b> Consultations avec les industries alimentaires aux fins de l'élaboration d'une stratégie visant à leur permettre d'effectuer des contributions volontaires au partage des avantages	<b>352 400</b>
<b>TOTAL B 2</b>	<b>1 068 350</b>

<i><b>Activité B 3</b></i> <i><b>Fonctionnement de la stratégie de financement et affectation des fonds éventuellement disponibles</b></i>	<b>Total USD</b>
<b>B 3 1</b> Ouverture d'un appel à propositions dans les langues officielles, comme décidé par l'Organe directeur; réception, collecte et compilation des prépropositions	<b>120 876</b>
<b>B 3 2</b> Organisation des réunions du Groupe d'experts sur l'évaluation des projets dans le cadre de la stratégie de financement, et prestation de services	<b>62 072</b>
<b>B 3 3</b> Suivi des projets et élaboration de rapports	<b>195 984</b>
<b>TOTAL B 3</b>	<b>378 932</b>

<i><b>Activité B.4</b></i> <i><b>Fourniture de services d'information sur les sources de financement bilatérales, régionales et multilatérales</b></i>	<b>Total USD</b>
<b>B 4.1</b> Mise en place d'un service d'information concernant les sources de financement bilatérales et multilatérales	<b>209 428</b>

<b>B 4.2</b> Service d'information pour les organismes donateurs, concernant les projets prioritaires et admissibles, susceptibles d'être financés dans le cadre de la stratégie de financement du Traité	<b>102 184</b>
<b>TOTAL B.4</b>	<b>311 612</b>

---

**MODULE C - MISE EN ŒUVRE DU TRAITÉ INTERNATIONAL AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL**

---

<i>Activité C.1</i> <i>Indications et orientations générales concernant la mise en œuvre du Traité</i>	Total USD
<b>C 1</b> Orientations générales concernant la mise en œuvre des articles 5, 6 et 9 au niveau national grâce à une collecte d'information ciblée et à des réunions visant à mettre au point des indications quant aux options et choix possibles pour la mise en application de ces articles au niveau des pays	<b>361 624</b>
<b>TOTAL C.1</b>	<b>361 624</b>

<i>Activité C.2</i> <i>Assistance juridique pour la mise en œuvre du Traité</i>	Total USD
<b>C 2</b> Fournir, à la demande, des observations à caractère juridique ou des services de rédaction juridique, conformément aux orientations de l'Organe directeur concernant la mise en œuvre du Traité	<b>539 620</b>
<b>TOTAL C.2</b>	<b>539 620</b>

<i>Activité C.3</i> <i>Renforcement des capacités pour la mise en œuvre nationale et régionale du Traité</i>	Total USD
<b>C 3.1</b> Établissement d'un mécanisme de coordination pour le renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre nationale du Traité	<b>283 888</b>
<b>C 3.2</b> Élaboration d'un matériel d'information appliqué, pratique et normalisé pour le renforcement des capacités concernant la mise en œuvre du Traité	<b>872 726</b>
<b>C 3.3</b> Extension du système des centres de coordination nationaux établi par le Traité et renforcement des capacités de ces centres	<b>398 108</b>
<b>TOTAL C.3</b>	<b>1 838 610</b>

<p style="text-align: center;"><i>Activité C.4</i> <i>Sensibilisation, formation et promotion du Traité international</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Total USD</b></p>
<p><b>C 4</b> Sensibilisation, formation et promotion du Traité international</p>	
<p><b>C 4.1</b> Matériels d'information et soutien publicitaire aux Modules A et B</p>	<p style="text-align: center;"><b>467 180</b></p>
<p><b>C 4.2</b> Accords de coopération avec les principales universités sur le droit et les politiques en matière de ressources génétiques, pour la mise en place d'un cours d'apprentissage à distance et d'une formation spécialisée sur le Traité international</p>	<p style="text-align: center;"><b>141 590</b></p>
<p><b>C 4.3</b> Maintenance et mise à jour du site web du Traité, avec notamment l'intégration de l'infrastructure informationnelle de soutien au Système multilatéral</p>	<p style="text-align: center;"><b>37 554</b></p>
<p><b>TOTAL C.4</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>646 324</b></p>



## Annexe 6

## Activités conduites dans le cadre des Fonds spéciaux à des fins convenus (en milliers d'USD)

Activité	Code de l'activité (PTB 2008-09 et lettre circulaire aux gouvernements du 11 juin 2008 - voir Annexe 5)	Montants décaissés pendant l'exercice actuel au profit d'activités en cours d'exécution (au 31 mars 2009)	Montants engagés pendant l'exercice en cours pour des activités à lancer avant la fin de l'année <sup>13</sup>
<i>Examen et présentation de rapports sur le fonctionnement du Système multilatéral</i>	<i>A.1.</i>	-	200
<i>Analyse directe et personnalisée des politiques, et prestation de conseils sur le Système multilatéral et l'Accord type de transfert de matériel</i>	<i>A.4.2.</i>	63	-
<i>Analyse des données cumulées sur le fonctionnement du Système multilatéral et de l'Accord type de transfert de matériel</i>	<i>A.1.4</i>	-	120
<i>Programme conjoint de mise en oeuvre</i>	<i>A.1, A.2, A.4</i>	140	750
<i>Élaboration d'outils fondés sur les technologies de l'information</i>	<i>Module A dans le cadre du CAB</i>	320	-
<i>Maintenance et diffusion des outils informatiques</i>	<i>Dans le cadre du Programme conjoint</i>	-	200
<i>Soutien en vue d'une affectation avisée des ressources</i>	<i>B.1.4 et B.1.5</i>	35	-
<i>Émission du premier appel à propositions</i>	<i>B.3.1</i>	19	-
<i>Utilisation d'un système de gestion et d'information sur les projets</i>	<i>B.3.3</i>	-	100
<i>Atelier de réflexion sur la stratégie de mobilisation de fonds en vue de l'application du Traité</i>	<i>B.2.1</i>	15	-
<i>Préparation du Plan stratégique</i>	<i>Module B dans le cadre du CAB</i>	123	-
<i>Exploitation du mécanisme de coordination des actions de renforcement des capacités</i>	<i>C.3.1</i>	12	-
<i>Constitution et développement du réseau de coordonnateurs nationaux</i>	<i>C.3.3</i>	-	250
<i>Élaboration d'un jeu de supports et d'outils de renforcement des capacités</i>	<i>C.3.2</i>	-	400
<i>Mise au point des modules de formation</i>	<i>C.4</i>	-	250
<i>Apport de conseils stratégiques pour la mise en oeuvre des articles 5, 6 et 9 à l'échelon national</i>	<i>C.1</i>	-	360
<i>Matériel de communication et d'information destiné aux organismes compétents en matière de ressources phylogénétiques</i>	<i>C.4.1</i>	-	100
<i>Communication et sensibilisation</i>	<i>C.4</i>	-	300
<b>TOTAL</b>		<b>727</b>	<b>3 030</b>

<sup>13</sup> Ce chiffre présuppose le remboursement de la somme de 443 000 USD provisoirement empruntée pour financer les fonctions du CAB.

## Annexe 7

## Budget administratif de base 2008-2009

Ventilation des dépenses engagées par comparaison aux allocations budgétaires d'origine

Catégorie de dépenses	2008		2009	
	Budgétisé	Réel	Budgétisé	Réel <sup>14</sup>
<b>Coûts de personnel des modules</b>				
Module A	914 954	294 329	829 412	65 549
Module B	50 000	51 360	229 466	38 520
Module C	-	-	-	-
Module D	589 866	723 777	720 948	206 774
<b>Total partiel</b>	<b>1 554 820</b>	<b>1 069 466</b>	<b>1 779 826</b>	<b>310 843</b>
<b>Réunion</b>				
Troisième session de l'Organe directeur			630 000	-
Réunions du Bureau	24 000	24 000	12 000	-
Consultations sur les technologies de l'information	25 000	-	50 000	-
Comité de la tierce partie bénéficiaire	-	21 360	25 000	-
Mécanisme de coordination des actions de renforcement des capacités	12 000	-	12 000	-
<b>Total partiel</b>	<b>61 000</b>	<b>45 360</b>	<b>729 000</b>	<b>-</b>
<b>Autres coûts</b>				
Frais d'émission	92 667	117 618	155 333	16 564
Publications, y compris impression et traduction	25 000	158 008	25 000	5 563
Équipements	40 000	21 960	29 000	162
Autres coûts	-	6 871	-	369
<b>Total partiel</b>	<b>157 667</b>	<b>304 457</b>	<b>209 333</b>	<b>22 658</b>
<b>Dépenses générales de fonctionnement</b>	<b>70 939</b>	<b>27 562</b>	<b>108 726</b>	<b>911</b>
<b>Coût d'appui aux projets</b>	<b>135 320</b>	<b>35 520</b>	<b>263 040</b>	<b>6 779</b>
<b>Réserve de trésorerie</b>	<b>117 625</b>	<b>-</b>	<b>228 643</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>2 097 371</b>	<b>1 482 365</b>	<b>3 318 568</b>	<b>341 191</b>

<sup>14</sup> Les dépenses effectivement engagées en 2009 sont indiquées jusqu'au 31 mars 2009 seulement.

## Annexe 8

## Position financière du budget administratif de base

(y compris les projections au 31 décembre 2009 et les prévisions de dépenses d'avril à décembre 2009)

<i>Budget administratif de base</i>		
	Contributions volontaires au budget	Total - y compris la contribution de la FAO
<i>Report du solde de l'exercice biennal 2006-2007</i>	<i>53 701</i>	<i>53 701</i>
<b>2008</b>		
<b>Recettes: 1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2008</b>	1 058 897	1 913 742
<b>Dépenses: 1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2008</b>	-627 521	-1 482 366
<b>Solde au 31.12.2008</b>	<b>485 077</b>	<b>485 077</b>
<b>2009</b>		
<b>Recettes: 1<sup>er</sup> janvier-31 mars 2009</b>	55 485	320 115
<b>Dépenses: 1<sup>er</sup> janvier - 31 mars 2009</b>	-159 818	-341 191
<b>Solde au 31.03.2009</b>	<b>380 744</b>	<b>464 001</b>
<b>Recettes prévues jusqu'en fin 2009</b>	400 000	1 193 890
<b>Dépenses prévues au 31 décembre 2009 (voir le paragraphe 27 du présent document)</b>		
<i>Projection 1</i>	-1 013 528	-1 890 675
<i>Projection 2</i>	-1 580 966	-2 458 113
<i>Projection 3</i>	-1 927 232	-2 804 379
<b>Solde en fin d'année 2009</b>		
<i>Projection 1</i>	<b>-232 784</b>	
<i>Projection 2</i>	<b>-800 222</b>	
<i>Projection 3</i>	<b>-1 146 488</b>	